

Dernière mise à jour le 01 janvier 2020

Exemples chiffrés du décompte des absences en 2020

Comment décompter l'absence d'un salarié en 2020 ? Voici plusieurs exemples concrets et chiffrés.

Sommaire

- Exemple chiffré 1
- Présentation du contexte
- Organisation temps de travail
- Calendrier du mois
- Décompte de l'absence selon les 8 méthodes
- Exemple chiffré 2
- Présentation du contexte
- Organisation temps de travail
- Calendrier du mois
- Décompte de l'absence selon les 8 méthodes
- Exemple chiffré 3
- Présentation du contexte
- Organisation temps de travail
- Calendrier du mois
- Décompte de l'absence selon les 8 méthodes

Exemple chiffré 1

Présentation du contexte

Soit un salarié dont le salaire de base est estimé à 2.000 € sur la base d'une activité à temps plein, soit une rémunération fixée comme suit :

Salaire de base	151,67 h	13,19 €	2 000,00 €
-----------------	----------	---------	------------

Le salarié est absent du 14 au 23 mai 2018 inclus.

Organisation temps de travail

La répartition de son activité est supposée la suivante :

Répartition du travail sur les 5 jours ouvrés pour une durée de 35h hebdomadaire					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	TOTAL
7	7	7	7	7	35

Calendrier du mois

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
-------	-------	----------	-------	----------	--------	----------

		1		2		3		4		5
6	7	8		9		10		11		12
13	14	15		16		17		18		19
20	21	22		23		24		25		26
27	28	29		30		31				

Décompte de l'absence selon les 8 méthodes

Décompte absence en heures	Réelles	$(2.000 * 56) / 161 = 695,65 \text{ €}$
Décompte absence en heures	Moyennes	$(2.000 * 56) / 151,67 = 738,45 \text{ €}$
Décompte absence en jours ouvrés	Réels	$(2.000 * 8) / 23 = 695,65 \text{ €}$
Décompte absence en jours ouvrés	Moyens	$(2.000 * 8) / 21,67 = 738,35 \text{ €}$
Décompte absence en jours ouvrables	Réels	$(2.000 * 9) / 27 = 666,67 \text{ €}$
Décompte absence en jours ouvrables	Moyens	$(2.000 * 9) / 26 = 692,31 \text{ €}$
Décompte absence en jours calendaires	Réels	$(2.000 * 10) / 31 = 645,16 \text{ €}$
Décompte absence en jours calendaires	Moyens	$(2.000 * 10) / 30 = 666,67 \text{ €}$

Exemple chiffré 2

Présentation du contexte

Soit un salarié dont le salaire de base est estimé à 2.000 € sur la base d'une activité à temps plein, soit une rémunération fixée comme suit :

Salaire de base	151,67 h	13,19 €	2 000,00 €
-----------------	----------	---------	------------

Le salarié est absent du 14 au 23 mai 2018 inclus.

Organisation temps de travail

La répartition de son activité est supposée la suivante :

Répartition du travail sur les 5 jours ouvrés pour une durée de 35h hebdomadaire					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	TOTAL
7	8	6	6	8	35

Calendrier du mois

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Décompte de l'absence selon les 8 méthodes

Décompte absence en heures	Réelles	$(2.000 * 50) / 160 = 687,50 \text{ €}$
Décompte absence en heures	Moyennes	$(2.000 * 55) / 151,67 = 725,26 \text{ €}$
Décompte absence en jours ouvrés	Réels	$(2.000 * 8) / 23 = 695,65 \text{ €}$
Décompte absence en jours ouvrés	Moyens	$(2.000 * 8) / 21,67 = 738,35 \text{ €}$
Décompte absence en jours ouvrables	Réels	$(2.000 * 9) / 27 = 666,67 \text{ €}$
Décompte absence en jours ouvrables	Moyens	$(2.000 * 9) / 26 = 692,31 \text{ €}$
Décompte absence en jours calendaires	Réels	$(2.000 * 10) / 31 = 645,16 \text{ €}$
Décompte absence en jours calendaires	Moyens	$(2.000 * 10) / 30 = 666,67 \text{ €}$

Exemple chiffré 3

Présentation du contexte

Soit un salarié dont le salaire de base est estimé à 2.000 € sur la base d'une activité à temps plein, soit une rémunération fixée comme suit :

Le salarié est absent du 14 au 23 mai 2018 inclus.

Salaire de base	151,67 h	13,19 €	2 000,00 €
-----------------	----------	---------	------------

Organisation temps de travail

La répartition de son activité est supposée la suivante :

Répartition du travail sur les jours de la semaine							
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	TOTAL
XX	XX	7	7	7	7	7	35

- Le repos dominical est remplacé par le lundi
- Le repos habituel du samedi est remplacé par le mardi

• Compte tenu de son activité le dimanche et le samedi, nous aurons alors le décompte suivant :

- La semaine, selon un décompte en jours **ouvrés** comprend les jours suivants : mercredi+ jeudi+ vendredi+ samedi+ dimanche ;
- La semaine, selon un décompte en jours **ouvrables** comprend les jours suivants : mercredi+ jeudi+ vendredi+ samedi+ dimanche+ mardi.

Calendrier du mois

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Décompte de l'absence selon les 8 méthodes

Décompte absence en heures	Réelles	$(2.000 * 35) / 161 = 434,78 \text{ €}$
Décompte absence en heures	Moyennes	$(2.000 * 35) / 151,67 = 461,53 \text{ €}$
Décompte absence en jours ouvrés	Réels	$(2.000 * 7) / 23 = 608,70 \text{ €}$
Décompte absence en jours ouvrés	Moyens	$(2.000 * 7) / 21,67 = 646,05 \text{ €}$
Décompte absence en jours ouvrables	Réels	$(2.000 * 9) / 27 = 666,67 \text{ €}$
Décompte absence en jours ouvrables	Moyens	$(2.000 * 9) / 26 = 692,31 \text{ €}$
Décompte absence en jours calendaires	Réels	$(2.000 * 10) / 31 = 645,16 \text{ €}$
Décompte absence en jours calendaires	Moyens	$(2.000 * 10) / 30 = 666,67 \text{ €}$